



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Dampierre-EDF-met-la-surete-en-jeu-faute-d-analyse>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Dampierre : EDF met la sûreté en jeu faute d'analyse**

19 avril 2022

France : Dampierre : EDF met la sûreté en jeu faute d'analyse

Essai raté et mépris des règles lors de l'arrêt du réacteur 4

Au lieu de diminuer la puissance du réacteur 4 de la centrale de Dampierre (Centre - Val de Loire) pour suivre les consignes imposées par les règles de sûreté, EDF a préféré persister dans un essai raté. Par son manque d'analyse et la superficialité de sa gestion, l'exploitant a mis en jeu le refroidissement de son réacteur nucléaire.

11 avril 2022, EDF se prépare à arrêter le réacteur 4 de la centrale de Dampierre pour travaux d'entretien. Plusieurs essais doivent être réalisés avant, afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements. Mais un essai se passe mal : **malgré des manœuvres en salle de commande, une vanne sur le circuit d'injection de sécurité (RIS), un circuit essentiel en cas d'accident qui sert notamment à refroidir le cœur du réacteur et à stopper la réaction nucléaire, refuse de se fermer. Dans ces conditions, le refroidissement en cas d'accident étant mis en jeu, EDF a une heure pour baisser la puissance de son réacteur.** Mais au lieu de suivre ces règles édictées pour la sûreté [1], l'industriel a persévéré dans son essai pour arriver à tout prix à fermer la vanne bloquée. Il y arrivera finalement, en allant le fermer manuellement, une heure et demie plus tard.

En ne suivant pas les règles censées diriger la conduite à tenir en cas de panne sur un circuit essentiel, **l'exploitant a accru les risques relatifs à la perte de refroidissement de son réacteur nucléaire. Il a aussi démontré qu'il ne connaissait pas les règles à suivre en cas de problème** sur le circuit RIS puisque d'après l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), ce n'est qu'après-coup qu'il a identifié l'obligation de baisser la puissance du réacteur dans l'heure suite au blocage de la vanne. Au lieu de penser aux principes généraux du fonctionnement de son installation nucléaire, **au lieu d'être dans une attitude réflexive sur les tenants et les aboutissants de la situation, EDF s'est focalisé sur le premier niveau** : la résolution d'un problème matériel afin de valider son essai et de pouvoir poursuivre ses activités. L'industriel est manifestement plus centré sur l'immédiateté que sur les fondamentaux de la sûreté. **Une superficialité d'analyse qui peut générer de graves problèmes lorsqu'on est aux commandes d'un réacteur nucléaire.**

L'incident, significatif [2] pour la sûreté, a été déclaré à l'ASN le 15 avril. Les raisons du blocage de la vannes RIS ne sont elles toujours pas connues/ Mais EDF a pu valider son essai.

Ce que dit EDF :

Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

Publié le 19/04/2022

Événement sûreté

Le pilotage d'un réacteur s'inscrit dans un cadre de prescriptions, parmi lesquelles les spécifications techniques d'exploitation (STE), qui recueillent l'ensemble des règles à respecter pour la conduite des installations.

Le 11 avril 2022, les équipes procèdent à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°4 de la centrale de Dampierre-en-Burly dans le cadre de sa maintenance programmée. La mise à l'arrêt d'un réacteur est réalisée par paliers, avec une baisse progressive de la température et de la pression du circuit primaire, et la réalisation d'essais sur différents matériels.

Le 11 avril, l'unité de production n°4 est à un palier intermédiaire qui requiert la réalisation d'un essai périodique sur le circuit d'injection de sécurité RIS [3]. **A 20h41, les équipes de pilotage testent le système de fermeture à distance d'une vanne du circuit RIS, mais cette dernière ne se ferme pas. La vanne est finalement refermée manuellement à 22h00. Mais selon les spécifications techniques d'exploitation, la non-fermeture de cette vanne requerrait d'enclencher le passage au palier de température et de pression inférieur sous une heure, soit à 21h41.**

Ce dépassement de délai n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté de l'installation. Toutefois, en raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré cet événement le 15 avril 2022 à l'Autorité de sûreté nucléaire comme un événement significatif de sûreté de niveau 1 (anomalie) sur l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-dampierre-en-burly/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-dampierre/non-respect-des-specifications-techniques-dexploitation>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect de la conduite à tenir prévue par les règles générales d'exploitation du réacteur 4

Publié le 29/04/2022

Centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 15 avril 2022, l'exploitant de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des règles générales d'exploitation (RGE) du réacteur 4 concernant un dépassement du délai de repli de ce réacteur requis en cas d'indisponibilité du système d'injection de sécurité (RIS).

Les RGE sont un recueil de règles approuvées par l'ASN qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite des réacteurs associées. Elles

prescrivent notamment les délais maximums de réparation en cas d'indisponibilité des systèmes requis pour assurer la sûreté des réacteurs.

Le système d'injection de sécurité (RIS) permet, en cas d'accident causant une brèche au niveau du circuit primaire du réacteur, d'introduire de l'eau borée sous pression dans celui-ci afin d'étouffer la réaction nucléaire et d'assurer le refroidissement du cœur. Ce système de sauvegarde est alimenté en eau par des réservoirs. Afin de maximiser le volume d'eau disponible, une partie du circuit permet de réutiliser l'eau injectée. Lors de la phase de recirculation, la fermeture de certaines vannes du système RIS permet d'assurer la fonction de confinement du réacteur. Ce système dispose de deux voies redondantes.

Le 11 avril 2022, la mise à l'arrêt du réacteur 4 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly était en cours dans le cadre de sa maintenance programmée. Pendant cette mise à l'arrêt, **des essais périodiques sur différents matériels doivent être réalisés par l'exploitant, dont un essai périodique sur le système RIS**. Lors de cet essai, les opérateurs constatent qu'une vanne de ce système ne se ferme pas.

La non-fermeture de cette vanne provoque l'indisponibilité partielle du système RIS et notamment de son système de réutilisation de l'eau injectée. Dans ces conditions, **les RGE demandent le repli du réacteur sous une heure, ce qui n'a été identifié que postérieurement par l'exploitant**.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Néanmoins, en raison de la **détection tardive par l'exploitant du non-respect RGE**, cet événement, qui **a affecté les fonctions de sûreté liées au confinement et au refroidissement** du réacteur, a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Après plusieurs tentatives en salle de commandes, la vanne a pu être refermée et des essais ont été réalisés afin de justifier sa disponibilité. **L'analyse des causes de la non-fermeture de la vanne par l'exploitant est toujours en cours**.

<https://www.asn.fr/l-asn-controle/actualites-du-controle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/non-respect-de-la-conduite-a-tenir-prevue-par-les-regles-generales-d-exploitation-du-reacteur-42>

Notes

[1] **La sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises **en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets**.

<https://www.asn.fr/Lexique/S/Surete-nucleaire>

[2] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière** en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. <https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>

[3] **Le système d'injection de sécurité (RIS)** est un système de secours conçu pour assurer le refroidissement du réacteur. Il permet d'injecter dans le circuit primaire de l'eau contenant du bore à forte pression, évitant la reprise de la réaction en chaîne.